



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 17 JUIN 2008

CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 juin 2008

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil municipal situé au 50, rue Saint-Joseph, le dix-sept juin 2008 à dix-neuf heures quarante-cinq (19h45), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean- Léo Legault, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Était également présent: monsieur Benoit Fugère, greffier.

Était absent : monsieur Denis Savard, directeur général.

Ouverture de la séance

Le maire Laurent Paquette procède à l'ouverture de la séance

Mot de bienvenue.

Le maire, Laurent Paquette, souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance.

2008-06-313

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2008-06-314

Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 20 mai et des séances spéciales du 27 mai et du 10 juin 2008

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie des procès-verbaux de la séance régulière du 20 mai et des séances spéciales du 27 mai et du 10 juin 2008, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux des séances spéciales du 27 mai et du 10 juin 2008 et de la séance régulière du 20 mai 2008, avec la correction suivante :

- résolution numéro 2008-05-270 du PIA au 1031, chemin Boréal – Lotissement majeur pour un projet intégré d’habitation – Modification du plan image – Secteur Nord, qui aurait dû se lire dans son deuxième paragraphe:

« ...

Le tout tel que montré au plan image ayant le titre scénario 1, portant numéro dossier 2647-6 du projet Côté Azur portant minute 200505 du 22 avril 2008

»

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D’ORDRE GÉNÉRAL

ADMINISTRATION

2008-06-315

Programme d'amélioration du réseau routier municipal – Liste des rues

ATTENDU QUE

la Ville désire continuer son programme de réfection du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une lettre de confirmation à cette fin pour l'obtention d'une subvention de 40 000 \$, accordée par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE

la Ville désire affecter la subvention pour la réalisation de travaux de réfection de rues ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'aide financière annoncée par le gouvernement du Québec, via le député de Bertrand, M. Claude Cousineau, au montant de 40 000 \$ et que ce montant soit affecté aux travaux de réfection de certaines rues et chemins municipaux, conformément à la liste des rues suivantes :

- Chemin Brunet
- Chemin Trudel
- Rue Vendette
- Chemin Mont-Catherine

ADOPTÉE

2008-06-316

Renouvellement du bail – Site de transbordement des matériaux secs

ATTENDU QUE

le contrat de location du site de transbordement des rebuts et des matériaux de construction a expiré le 4 juin 2008 et que le conseil municipal accepte de le renouveler;

ATTENDU QU'

un projet de bail a été soumis au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et que les parties se sont

entendues sur les modalités de ce renouvellement;
Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte de renouveler le bail à intervenir entre la Ville et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, lequel prévoit :

- la location d'un terrain d'une superficie approximative de 4 000 mètres carrés, situé sur une partie du lot 1 du rang 4, canton de Beresford, aux mêmes conditions,
- incluant une compensation de 20 conteneurs de 40 verges, à titre de loyer.

QUE la ville accepte de défrayer la taxe à l'enfouissement du Ministère de Développement Durable et de l'Environnement, de 10.22\$ la tonne, rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ledit bail.

ADOPTÉE

2008-06-317

Activité de levée de fonds – Fondation médicale des Laurentides

ATTENDU QUE

la Fondation médicale des Laurentides participe activement au financement nécessaire au Centre de santé et de services sociaux des Sommets pour le pourvoir d'équipements nécessaires à la santé de la population de la région;

ATTENDU QUE

le conseil municipal considère qu'il est essentiel de participer à la campagne de financement de la Fondation médicale des Laurentides dont le thème pour 2008 est «La santé de toutes les générations, j'y participe !» ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville Sainte-Agathe-des-Monts, pour la « 14^e édition de l'Omnium de golf de la Fondation médicale des Laurentides », organisé dans le cadre de sa campagne de financement 2008:

- autorise l'achat d'un quatuor au coût de 1 000 \$ et,
- nomme les conseillers et conseillères Robert Lamarre, Nicole Meloche, Sylvain Marinier et Kathleen S. Labelle pour y participer.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-110-00-493.

ADOPTÉE

2008-06-318

Entente avec 9188-9329 Québec inc. et Location Jean Miller inc. – Autorisation de signature

ATTENDU QUE

les compagnies « 9188-9329 Québec inc. » et « Location Jean Miller inc. » ont obtenu un permis relatif à l'exploitation des lots numéros 12-22 et 13A-22, rang V, canton de Beresford ;

ATTENDU QU'

Il y a lieu pour la Ville d'obtenir de ces compagnies des garanties afin que soit réalisée la construction d'un bâtiment selon un échéancier précis ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le maire à signer une entente avec les compagnies « 9188-9329 Québec inc. » et « Location Jean Miller inc. », relative à la construction sur les lots 12-22 et 13A-22, telle que substantiellement présentée.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2008-06-319

Comptes payés – Mai 2008

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de mai 2008, au montant de 1 072 879.83\$.

ADOPTÉE

2008-06-320

Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds administration

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2008-05 – Disponibilité de crédits – Fonds administration.

ADOPTÉE

2008-06-321

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de mai 2008.

ADOPTÉE

2008-06-322

Vente pour taxes du 16 mai 2007 – Mandat pour finaliser les ventes aux adjudicataires

ATTENDU QUE

la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a effectué des ventes pour défaut de paiement de taxes à des adjudicataires en date du 16 mai 2007 ;

ATTENDU QUE

le délai de 12 mois prescrit par la loi pour la finalisation de la vente s'est terminé le 16 mai 2008;

ATTENDU QU'

le droit de retrait n'a pas été exercé pour ces lots ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate l'étude « Trottier & Gélinas », afin de préparer les documents nécessaires pour finaliser les ventes effectuées lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 16 mai 2007, aux adjudicataires qui n'auront pas fait de choix spécifique d'un notaire, les frais étant à la charge de l'adjudicataire

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2008-06-323

Vente pour taxes du 16 mai 2007 – Mandat pour finaliser les adjudications à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts s'est portée adjudicataire de lots lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, en date du 16 mai 2007 ;

ATTENDU QUE

le délai de 12 mois prescrit par la loi pour la finalisation de la vente s'est terminé le 16 mai 2008;

ATTENDU QUE

le droit de retrait n'a pas été exercé pour ces lots ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate l'étude «Trottier & Gélinas » afin d'effectuer la vente finale de l'adjudication des lots acquis par la Ville lors de la vente pour taxes du 16 mai 2007.

QUE les frais reliés à cette transaction soient imputés à chacun desdits lots, à titre de complément de coût d'acquisition.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2008-06-324

Renouvellement de la marge de crédit – Caisse Populaire Desjardins

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts peut avoir besoin, sur une base ponctuelle, d'une marge de crédit ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts renouvelle sa marge de crédit, au montant de 3 000 000 \$, auprès de la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et le trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2008-06-325

Adoption du règlement numéro 2008-M-144-2 modifiant le règlement numéro 2008-M-144 et ses amendements portant sur la marina et le débarcadère municipal

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier le règlement municipal portant sur la marina et le débarcadère municipal;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil du 20 mai 2008 et que demande de dispense de lecture a été faite;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-M-144-2 modifiant le règlement numéro 2008-M-144 et ses amendements portant sur la marina et le débarcadère municipal.

ADOPTÉE

2008-06-326

Dépôt du certificat du greffier suite à une période d'enregistrement – 2 juin 2008 - Règlement d'emprunt numéro 2008-EM-154 décrétant un emprunt et une dépense au montant de 195 000 \$ pour payer les travaux de forage de piézomètres pour la recherche en eau souterraine

ATTENDU QU'

un registre a été tenu le 2 juin 2008;

ATTENDU QUE

- le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 2008-EM-154 était de 9 864 ;
- le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 500 ;
- le nombre de demandes faites est de 0.
- le règlement numéro 2008-EM-154 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du certificat du greffier relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 2 juin 2008, concernant le règlement d'emprunt numéro 2008-EM-154.

ADOPTÉE

2008-06-327

Adoption du règlement numéro 2008-M-137-1 modifiant le règlement numéro 2007-M-137 concernant l'interdiction de l'utilisation de pesticides

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier le règlement municipal 2007-M-137 concernant les pesticides;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil du 20 mai 2008 et que demande de dispense de lecture a été faite;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-M-137-1 modifiant le règlement numéro 2007-M-137 concernant l'interdiction de l'utilisation de pesticides.

ADOPTÉE

2008-06-328

Adoption du règlement numéro 2008-M-138-1 modifiant le règlement numéro 2007-M-138 relatif à la régénération des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier le règlement municipal 2007-M-138 relatif à la régénération des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil du 20 mai 2008 et que demande de dispense de lecture a été faite;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement municipal 2007-M-138 relatif à la régénération des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau.

ADOPTÉE

2008-06-329

Adoption du règlement numéro 2008-M-155 – Programme de rénovation au centre-ville

ATTENDU QU'

il est à propos et dans l'intérêt de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et de ses contribuables de décréter un programme de rénovation au centre-ville;

ATTENDU QUE

dans le cadre de la revitalisation et de la mise en valeur de son centre-ville, la ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite encourager les travaux de restauration et de rénovation d'immeubles résidentiels et commerciaux;

ATTENDU QU'

avis de motion est donné lors de la séance spéciale du 10 juin 2008;

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 10 juin 2008, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

Procès verbal de la séance régulière du 17 juin 2008
Page 7 sur 33

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-M-155 – Programme de rénovation au centre-ville.

ADOPTÉE

2008-06-330

Adoption du règlement numéro 2008-U26-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2002-U26 et ses amendements – Bandes riveraines, autres travaux et permis

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2002-U26 et ses amendements afin d'en limiter l'application pour des travaux de régénération de la bande riveraine, certains travaux de rénovation et pour certains types de permis ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE

les dispositions contenues au règlement numéro 2008-U26-5 ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE

le projet de règlement numéro 2008-U26-5 a été adopté lors de la séance régulière du 20 mai 2008;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-U26-5 s'est tenue à 19 h 15 le 10 juin 2008, à la salle publique du conseil et que le maire a expliqué le projet aux personnes présentes;

ATTENDU QU'

avis de motion est donné lors de la séance spéciale du 10 juin 2008;

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 10 juin 2008, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE

certaines dispositions contenues au règlement numéro 2008-U26-5 ont été modifiées et sont différentes de celles contenues au projet de règlement numéro 2008-U26-5;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-U26-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2002-U26 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-06-331

Adoption du règlement numéro 2008-U23-34 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteurs Centre et Sud) – Affichage zone Ca-700

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin de modifier les dispositions relatives à l’affichage applicables dans la zone Ca-700 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d’urbanisme;

ATTENDU QUE

le projet de règlement numéro 2008-U23-34 a été adopté lors de la séance spéciale du 27 mai 2008;

ATTENDU QU’

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-U23-34 s’est tenue à 19 h 15 le 10 juin 2008, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues;

ATTENDU QU’

avis de motion est donné lors de la séance spéciale du 10 juin 2008;

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l’avis de motion du 10 juin 2008, l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU’

le règlement numéro 2008-U23-34 ne contient aucune disposition susceptible d’approbation référendaire ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-U23-34 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements.

ADOPTÉE

2008-06-332

Adoption du projet de règlement numéro 2008-U23-35 le règlement de zonage numéro 2002-U23 (secteur Centre et Sud) – Assouplissements

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements afin d’assouplir certaines dispositions applicables à l’ensemble du territoire des secteurs Centre et Sud ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d’urbanisme;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-U23-35 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-06-333

Adoption du projet de règlement numéro 2008-U24-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteurs Centre et Sud) – Compensation pour fin de parc

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et ses amendements afin d'ajuster les exigences relatives aux contributions pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels applicables à l'ensemble du territoire des secteurs Centre et Sud ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-U24-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-06-334

Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-11-8 modifiant le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 90-11 (secteur Nord) – Terminologie

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts doit modifier le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'ajuster la terminologie à celle de la réglementation d'urbanisme applicable dans les secteurs Centre et Sud;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts doit modifier le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de prévoir que certains travaux peuvent faire l'objet d'un certificat d'autorisation plutôt que d'un permis de construction;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-90-11-8 modifiant le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 90-11 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-06-335

Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-12-8 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 (secteur Nord) – Assouplissement

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin d'assouplir certaines dispositions applicables à l'ensemble du territoire du secteur Nord ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-90-12-8 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-06-336

Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-13-4 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 (secteur Nord) – Compensation pour fin de parc

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de lotissement numéro 90-13 et ses amendements afin d'ajuster les exigences relatives aux contributions pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels applicables à l'ensemble du territoire du secteur Nord ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-90-13-4 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 et ses amendements.

ADOPTÉE

SERVICES TECHNIQUES

2008-06-337

Achat d'unités d'air climatisé pour l'hôtel de ville – Fonds de roulement

ATTENDU QUE

la Ville a reçu quatre propositions ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Services techniques, accorde à « Centre du Foyer », conformément à sa proposition du 6 mars 2008, un contrat pour la fourniture et l'installation de 4 unités d'air climatisée, de marque et modèle Direct Air 9000, au prix de 7 449,75 \$, taxes en sus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera remboursée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de 2 ans, à compter de 2009.

ADOPTÉE

2008-06-338

**Structure du bâtiment de la salle du Relais des Sables – Mandat à Gilles Taché Inc.-
Fonds de roulement**

ATTENDU QU'

Il est nécessaire de corriger un problème de structure du bâtiment de la salle du Relais des Sables;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil de Sainte-Agathe-des-Monts mandate les ingénieurs-conseils du bureau « Gilles Taché Inc. » pour la préparation d'un rapport et des plans et devis pour corriger un problème de structure du bâtiment de la salle du Relais, conformément à son offre de service datée du 27 mars 2008.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, pour un montant maximum de 10 500 \$, taxes en sus, qui sera remboursée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de 2 ans, à compter de 2009, selon le bon de commande numéro FR BAT 001.

ADOPTÉE

2008-06-339

Adjudication de contrat - Appel d'offres TP-2008-021 – Travaux de remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc et prolongement de l'égout pluvial rue Victoria

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 8 soumissions en réponse à son appel d'offres TP-2008-021 pour des travaux de remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc et prolongement de l'égout pluvial rue Victoria;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation de la firme d'ingénieurs « Gilles Taché & associés Inc. », sous réserve de l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

- décrète des travaux de remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc, le prolongement de l'égout pluvial et aussi des travaux de pavage et bordures rue Victoria, pour une somme de 95 586 \$, taxes en sus;
- accorde, à « MBN Construction Inc. », un contrat de 95 586 \$, taxes en sus, pour des travaux de remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc, le prolongement de l'égout pluvial et aussi des travaux de pavage et bordures rue Victoria, conformément à sa soumission suite à l'appel d'offres TP-2008-021, en date du 9 juin 2008;
- autorise le trésorier à effectuer ces dépenses qui seront répartis comme suit :
 - un montant de 34 793,30\$, représentant (36,4%) sera imputé au poste budgétaire 03-600-45-721

et

- un montant de 60 792,70\$, représentant (63,6%), sera imputé au poste budgétaire 02-320-10-521,

en vertu du bon de commande TP*7747.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2008-06-340

Activité Soirées rétro – Fermeture de rues

ATTENDU QUE

la Chambre de commerce Sainte-Agathe-des-Monts souhaite organiser des activités d'animation dans le centre-ville au cours de l'été 2008 ;

ATTENDU QUE

cet événement prévoit plusieurs activités qui se tiendront au centre-ville;

ATTENDU QUE

l'agglomération de Sainte-Agathe-des Monts a autorisé l'utilisation de la Place Lagny le 2 août 2008 ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise, dans le cadre de l'animation du centre-ville, la présence d'un sculpteur de ballons, tous les vendredis, samedis et dimanches, entre 18h et 20h, du 4 juillet au 17 août 2008, dans les rues du centre-ville (*terrasses, restaurants*) et la Place Lagny.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le cadre des activités suivantes :

- ❖ Soirées rétro à Sainte-Agathe-des-Monts, (*voitures anciennes*),
- ❖ Spectacle au centre-ville
- ❖ Rencontre des belles d'autrefois (*voitures anciennes*)
- ❖ Évènement Air-Terre-Mer Téléguidés

autorise les fermetures de rues aux dates et heures spécifiées à l'annexe A, ci-jointe.

QUE la Chambre de commerce fournisse d'ici le 13 juin 2008 une preuve d'assurance responsabilité civile et accident de un million de dollars, désignant la Ville de Sainte-Agathe à titre d'assurée additionnelle.

ANNEXE A

- Dans le cadre des Soirées rétro à Sainte-Agathe-des-Monts (*voitures anciennes*), le 20 juin, 4 et 18 juillet, 1^{er}, 15 et 29 août, 12 et 26 septembre 2008:
 - La fermeture du stationnement municipal de la rue Sainte-Anne entre 5h et 22h;
 - La fermeture de la rue Sainte-Anne entre les rues Principale et Larocque de 18h à 22h ;
- le 27 juin, 11 et 25 juillet, 8 et 22 août, 5 et 19 septembre 2008:
 - L'interdiction de stationner sur la rue Principale entre les rues Sainte-Lucie et Larocque de 5h à 22h;
 - La fermeture de la rue Principale entre les rues Sainte-Lucie et Larocque de 18h à 22h.
- Dans le cadre du Spectacle au centre-ville le 30 juin 2008 :

- La fermeture du stationnement municipal de la rue Sainte-Anne entre 5h et 14h;
 - La fermeture de la rue Sainte-Anne entre les rues Principale et Larocque de 14h à 22h.
 - La fermeture de la rue de l'Hôte-de-ville, entre les rues Principales et Larocque du lundi 30 juin à 5h jusqu'au mardi 1^{er} juillet 8h.
- Dans le cadre de la Rencontre des belles d'autrefois (voitures anciennes) le 12 juillet 2008:
- La fermeture de la rue Saint-Vincent entre la rue Principale et Préfontaine le 12 juillet de 1h à 19h.
- Dans le cadre de l'événement Air-Terre-Mer Téléguidés, le 2 août 2008:
- La fermeture du stationnement municipal de la rue Saint-Louis le 2 août 2008 entre 0h01 et 20h;
 - La fermeture de la rue Saint-Louis, entre les rues Principales et Tour-du-Lac le 2 août 2008 de 4h à 20h.

L'épandage de terre sur la rue Saint-Louis sur une superficie de 100 pieds (à partir du coin de la rue Principale) par 50 pieds (largeur de la rue et des deux trottoirs). La portion de rue utilisée sera remise dans son état initial à compter de 19h le 2 août.

ADOPTÉE

2008-06-341

Appui – Classique cycliste Laval / Ste-Agathe / Le P'tit Bonheur – Dimanche le 31 août 2008

ATTENDU QUE

le Centre Immaculée-Conception désire organiser une course cycliste entre son centre sportif de Montréal et sa base de plein air dans les Laurentides;

ATTENDU QUE

le parcours de la Classique cycliste Laval / Ste-Agathe / Le P'tit Bonheur emprunterait la route 117 à partir de Laval pour bifurquer sur la route 329 Nord jusqu'à l'auberge Le P'tit Bonheur ;

ATTENDU QUE

la Fédération québécoise des sports cyclistes appuie l'organisation de l'évènement ;

ATTENDU QUE

la Sûreté du Québec confirme son intention de participer à ce projet dans la mesure où l'organisation respecte les normes de réalisation du Ministère des transports;

ATTENDU QUE

le conseil municipal est favorable à la tenue d'un tel évènement;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts appuie le Centre Immaculée-Conception dans l'organisation de la Classique cycliste Laval / Ste-Agathe / Le P'tit Bonheur conditionnellement à ce que l'organisation respecte les normes de réalisation du Ministère des transports.

ADOPTÉE

2008-06-342

Camp d'été - Sûreté du Québec et Club Richelieu La Ripousse – Subvention

ATTENDU QUE

la Sûreté du Québec de la MRC des Laurentides organise pour une dixième année consécutive, conjointement avec le Club Richelieu, le camp des jeunes S.Q. MRC des Laurentides et que le Conseil désire apporter son appui à cet évènement;

ATTENDU QU'

en 2007, les organisateurs comptent à nouveau accueillir une cinquantaine de jeunes provenant de Sainte-Agathe-des-Monts du 11 au 15 août 2008 ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde une subvention pour la somme de 1 000\$ à l'organisation du « Camp des Jeunes de la SQ des Laurentides ».

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro SL*4896.

ADOPTÉE

2008-06-343

Terrain de tennis municipal – Nouveau poste d'accueil

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts doit remplacer le poste d'accueil au terrain de tennis municipal ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur du Service des loisirs, autorise l'achat et l'installation d'un nouveau poste d'accueil, pour le terrain de tennis municipal, situé sur la rue Saint-David, terrain appartenant à la Ville, pour un montant de 18 171.32 \$ taxes incluses, réparti comme suit :

Fournisseur	Montant	# Bon de commande
Jean Godon, Arpenteur	959.44 \$ (Arpentage)	SL*4855
Cabanon Fontaine Inc.	10 303.93 \$ (Cabane)	SL*4879
Construction Raynald Tisseur Inc.	6 907.95 \$	SL*4898
(Construction fondation et autres)		

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon les bons de commande ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

2008-06-344

Exploitation de Bistros Santé – Plages Major et Tessier - Adjudication de contrat – Appel d'offres SL-2008-001

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire offrir un service de « Bistros Santé » aux plages Major et Tessier pour la période estivale de 2008;

ATTENDU QUE

la Ville a procédé à une demande de soumission, (*avec une orientation créatrice d'aliments nutritifs et santé*) et qu'une soumission a été reçue ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipale de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur du Service des Loisirs, accepte la soumission reçue de la compagnie « Le Zélande Inc. », datée du 6 juin 2008, pour l'exploitation de Bistros Santé, aux plages Major et Tessier, pour la période du 20 juin au 15 octobre 2008 inclusivement.

QUE le conseil autorise le directeur général et le greffier à signer l'entente à cet effet.

ADOPTÉE

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2008-06-345 Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de mai 2008

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de mai 2008.

ADOPTÉE

2008-06-346 Dépôt des procès-verbaux du CCU – Réunions du 22 mai et du 3 juin 2008

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme pour ses réunions du 22 mai et du 3 juin 2008.

ADOPTÉE

2008-06-347 Retrait du constat d'infraction URB – 5016 – Muret en marge avant – 35 et 35A, rue Saint-Venant – Matricule 4400-16-7732

ATTENDU QU'

un muret en blocs de béton a été érigé sans permis, dans la marge avant, trop près de la ligne avant;

ATTENDU QUE

le propriétaire a démoli le muret en blocs de béton non conforme et a effectué la construction du nouveau muret conformément au permis numéros 2008-0088, confirmé par une inspection de l'inspecteur des bâtiments, Jacques Rouleau, en date du 26 mai 2008 ;

ATTENDU QUE

le propriétaire s'est conformé à la réglementation en vigueur dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait du constat d'infraction numéro URB-5016 aux propriétaires, « Monique Lesaux et Alain Gauthier », de l'immeuble situé au 35 et 35A, rue Saint-Venant, portant le matricule 4400-16-7732, ayant effectué les travaux nécessaires afin de se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements, concernant l'installation d'un muret dans la marge avant à moins de 0,60 mètre de la ligne avant.

ADOPTÉE

2008-06-348

Dérogation mineure au 571, croissant Michel - Diminution de la marge avant pour permettre l'implantation d'une habitation unifamiliale longeant la rue Croissant Michel – Secteur Sud

1. **Requérant** : Michel Giguère, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 7-90 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - la diminution de la marge avant pour permettre l'implantation d'une habitation unifamiliale à une distance de 3,13 mètres de la ligne de propriété longeant la rue croissant Michel alors que l'article 10.1.1 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoit une marge avant minimum de 6,0 mètres – Secteur Centre et Sud

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant minute 15 711 du 6 novembre 2007.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la marge avant pour permettre l'implantation d'une habitation unifamiliale à une distance de 3,13 mètres de la ligne de propriété longeant la rue croissant Michel.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2008-06-349

Dérogation mineure au 30, avenue Nantel - Mur de soutènement - Secteur centre

1. **Requérant** : Sylvain Fournier, représentant dûment mandaté par Mario Morales propriétaire de l'immeuble.
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots 12B-28-1, 12B-30-1, 12B-32, 12B-33-2-2-2 Partie des lots 12B-33-2-2, 12B-34, et 12B-36 rang 3 du canton de Beresford

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :

- le retrait de l'obligation de construire les murs de soutènement en cour avant et latérale gauche avec des matériaux qui doivent être liés entre eux par une technique de construction assurant la solidité et d'avoir une finition architecturale alors que l'alinéa 5 de l'article 11.2.7 du règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements le prévoit.

Le tout tel que montré au plan topographique de l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant minute 16195 du 7 mai 2008.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- le retrait de l'obligation de construire les murs de soutènement en cour avant et latérale gauche avec des matériaux qui doivent être liés entre eux par une technique de construction assurant la solidité et d'avoir une finition architecturale.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée aux conditions suivantes :

- que l'aménagement paysager soit conforme au plan déposé avec l'ajout d'une plantation d'une haie de cèdres d'une hauteur minimum de 1,5 mètre en cour avant.
- qu'une plantation de végétaux soit réalisée entre chaque palier des murs.

ADOPTÉE

2008-06-350

Dérogation mineure au 1211, impasse de la Tourbière - Retrait de l'obligation de clôturer la surface d'entreposage extérieur - Secteur nord

1. Requéant : Johanne Lockheed représentant, dûment mandaté par 9188-9329 Québec inc. propriétaire de l'immeuble.

2. Désignation de la propriété concernée : le lot projeté 12-22 du rang 5 du canton de Beresford.

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :

- Retirer l'obligation d'entourer la surface d'entreposage extérieur avec une clôture non ajourée d'une hauteur minimum de 1,8 mètre alors que l'article 6.7.7 1) c) du règlement numéro 90-12 et ses amendements le prévoit.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant minute 15580 du 2 octobre 2007.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de

dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- retrait de l'obligation d'entourer la surface d'entreposage extérieur avec une clôture non ajourée d'une hauteur minimum de 1,8 mètre.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée à la condition suivante :

- qu'une plantation de conifères d'une hauteur minimum de 2 mètres, le long de la ligne avant donnant sur l'impasse de la Tourbière soit effectuée.

ADOPTÉE

2008-06-351

Dérogation mineure au 7, place Nantel - Profondeur minimum cour avant pour l'installation d'une piscine creusée – Secteur Centre

1. Requéant : Wendy Spatzner, représentant dûment mandaté par le propriétaire de l'immeuble

2. Désignation de la propriété concernée : le lot 3B-17-7 du rang 3 du canton de Beresford

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :

- l'implantation d'une piscine creusée dans une cour avant ayant une profondeur minimale de 4,61 mètres donnant sur la Place Nantel alors que l'article 10.2.1 alinéa 27 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoit une profondeur minimale de 15,0 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 11837 en date du 26 septembre 2007 et le plan d'aménagement paysager préparé par S. Leblanc Horticulteur en date du 22 mai 2008.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'implantation d'une piscine creusée dans une cour avant ayant une profondeur minimale de 4,61 mètres.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée à la condition suivante :

- que l'aménagement paysager soit exécuté tel que présenté.

ADOPTÉE

2008-06-352

Dérogation mineure au 99, rue Major - Diminution de la profondeur du lot – Secteur Centre

1. **Requérant** : Jocelyn Chevrier propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots projetés 10-167-4 et 10-167-5 du rang 3 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - la diminution de la profondeur du lot projeté 10-167-5 est de 31,13 mètres alors que l'article 17.3.2 du règlement de lotissement 2002-U24 et ses amendements prévoient une profondeur minimale de 45,0 mètres pour un terrain desservi à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et à l'intérieur d'un secteur riverain.

Le tout tel que montré au plan de subdivision cadastrale portant la minute 12046 du 16 avril 2008 et le plan de piquetage portant minute 11202 du 8 août 2006 de l'arpenteur-géomètre Peter Rado.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.
6. **Résolution**

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la profondeur du lot projeté 10-167-5 à 31,13 mètres.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée

ADOPTÉE

Délibéré

Dérogation mineure au 31, rue Albert - Agrandissement du bâtiment principal pour un usage dérogatoire dans les cours et marges avant à l'angle des rues Albert et Saint-Henri-Ouest - Secteur Centre

1. **Requérant** : Gerry Phillips, représentant dûment mandaté par House of Israël Congrégation propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : Une partie du lot 13A du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- la diminution de la marge avant à 4,85 mètres alors que l'article 6.4 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'une marge de 6 mètres doit être respectée.
- l'agrandissement d'une construction occupée par un usage dérogatoire alors que l'article 7.9 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements n'autorise pas un tel agrandissement.
- l'augmentation du rapport espace bâti et terrain à 44,5% alors que l'article 6.4 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un rapport de 30% doit être respecté dans la zone Hb-211.
- la réduction du nombre de case de stationnement à 0 alors que l'article 12.1.2 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un nombre minimal de 3 cases de stationnement est nécessaire.
- Empiètement de 4,26 mètres de la marquise dans la marge avant donnant sur la rue Saint-Henri Ouest alors que l'article 10.2.1 19 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient un empiètement maximum de 3 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant minute 12047 en date du 22 avril 2008.

- 4. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
- 5. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer.

Un commentaire est apporté à l'effet qu'il ne s'agirait pas d'une dérogation mineure mais majeure.

6. Résolution

Le conseil municipal prend cette demande de dérogation mineure en délibéré.

Délibéré

Dérogation mineure au 1300, Impasse de la Tourbière - Entreposage en cour avant, hauteur et genre de clôture pour la surface d'entreposage - Secteur Nord

- 1. Requérent :** Mario Ferron dûment autorisé par Les blocs Normand inc. propriétaire de l'immeuble.
- 2. Désignation de la propriété concernée :** lots projetés 12-24 et 13A-25, rang 5 du canton de Beresford .
- 3. Nature et effets :** La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - que la surface d'entreposage extérieur s'effectue en cour avant alors que l'article 6.7.7 1) du règlement de zonage 90-12 et ses amendements prévoit qu'elle doit être localisée uniquement dans les cours latérales ou arrière.
 - de retirer l'obligation d'entourer la surface d'entreposage extérieur avec une clôture non ajourée d'une hauteur minimum de 1,8 mètre alors que l'article 6.7.7 1) c) du règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements le prévoit.
 - augmentation de la hauteur d'une clôture en cour avant à 2,44 mètres alors que l'article 6.5.2 premier boulet du règlement de zonage 90-12 et ses amendements prévoit une hauteur maximale de 75 centimètres.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par Jean Godon portant la minute 16237 en date du 21 mai 2008

- 4. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de

dérogation mineure.

5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. **Résolution** :

Le conseil municipal prend cette demande de dérogation mineure en délibéré.

2008-06-353

Dérogation mineure au 111, rue Dominyck - Ajout d'un deuxième garage – Secteur Centre

1. **Requérant** : George Ménard propriétaire de l'immeuble

2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 8B-61 du rang 2, du canton de Beresford

3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- la construction d'un deuxième garage alors que le règlement 2002-U23 article 9.2.3 1) autorise un seul garage isolé, attenant ou compris dans le bâtiment principal est autorisé.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur géomètre, portant la minute 1734 en date du 31 octobre 2007.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. **Résolution**

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- La construction d'un deuxième garage.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2008-06-354

Dérogation mineure au 500, Rue Principale - Normes de stationnement, finition architecturale et hauteur du mur de soutènement en cours latérale et arrière - Secteur Centre (résolution prise en délibéré à la séance régulière de mai)

ATTENDU QUE

Le propriétaire de l'immeuble sis au 500, rue Principale, sur le e lot 8B-49, du rang 4, canton de Beresford avait déposé une demande de dérogation mineure concernant les normes de stationnement, la finition architecturale et la hauteur du mur de soutènement en cours latérale et arrière

ATTENDU QUE

Lors de l'assemblée publique de consultation, tenue le 20 mai 2008, le conseil a décidé de prendre cette demande de dérogation mineure en délibéré.

Dans sa réflexion, le conseil a pris en considération:

- que le propriétaire n'avait pas déposé de plans modifiés pour la construction du mur de boulders en cour latérale et arrière avant la date de l'assemblée publique de consultation.

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme pour la demande de dérogation mineure concernant:

- L'érection d'un mur de soutènement d'une hauteur totale de 3,5 mètres.
- L'utilisation de matériaux de type boulders sans finition architecturale comme composition d'un mur de soutènement
- La réduction du nombre de case de stationnement requise à 11 cases.
- L'augmentation de la largeur de l'accès à l'aire de stationnement à 20 mètres.
- L'absence d'allées de circulation .
- Localisation d'un espace de chargement en cour avant .
- Localisation d'un conteneur à déchets à l'extérieur du périmètre délimité pour l'espace de chargement.
- Absence d'un système de drainage pour l'aire de stationnement.

Le tout tel que montré au plan d'implantation portant le numéro de minute 16031, de l'arpenteur Jean Godon en date du 13 mars 2008 ainsi qu'au plan d'ingénieur numéro TL111043 approuvé par Roch Savard et révisé en date du 26 mai 2008.

Le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande.

ADOPTÉE

2008-06-355

PIA au 500, rue Principale – Travaux le long de la route 117 – Aménagement du stationnement – Ameublement Multi-Meubles Serge Prévost – Secteur centre-sud (Modification)

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 Travaux sur la route 117 qui consiste en la modification de l'aménagement paysager et du stationnement pour le commerce Multi-Meuble dans la zone Ca-701. :

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Jean Godon, portant la minute 16031 en date du 13 mars 2008, plans esquisses préliminaires par la firme d'architectes Hébert-Zurita en date du 17 avril 2008 et feuillet A1 en date du 27 mai 2008, plan d'aménagement paysager préparé par Anik Daoust révisé en date du 30 mai 2008 et le plan d'ingénieur préparé par la firme Genivar # TL111043 révisé en date du 26 mai 2008.

Exigences : Le comité exige :

- qu'une garantie financière d'un montant de 5000,00\$ en faveur de la ville soit déposée, afin de garantir les travaux d'aménagements paysagers.

- que l'affichage du projet fasse l'objet d'une demande distincte.

Cette demande est déposée par Serge Prévost, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 8B-49 du rang 4, canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-06-356

PIA au 31 rue Albert, – implantation en montage – Rénovation extérieure et aménagement extérieur – Secteur Centre

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA. 004 Travaux au centre-ville - qui consiste à l'agrandissement du bâtiment principal, de sa rénovation et de l'aménagement paysager de la cour avant donnant sur les rues St-Henri Ouest et Albert.

Le tout tel que montré au plan d'implantation de Peter Rado portant la minute 12047 en date du 22 avril 2008, ainsi qu'au plan portant le numéro dossier 1284-house of Israël titre rénovation et agrandissement de la synagogue déposée le 21 janvier 2008 et au plan de plantation portant le numéro de projet com_103_2008 préparé par l'architecte paysagiste Karine Courchesne en date du 30 mai 2008.

Exigences du comité :

- qu'aucun arbre soit abattu pour la réalisation des travaux.
- qu'une garantie financière de 5 000,00 \$ soit déposée pour la réalisation des aménagements paysagers.

Cette demande est déposée par Gerry Phillips, représentant dûment mandaté par «Israël congrégation of Sainte-Agathe» propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 13A-P, rang 4, canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-06-357

PIA au 1300, Impasse de la Tourbière - Projet de lotissement majeur - Construction commerciale - Secteur nord

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet, qui consiste à ériger une construction commerciale, à effectuer les aménagements paysager des deux zones tampon du site, de l'entrée charretière, des stationnements, des aires d'étalage et d'entreposage et l'érection d'une clôture de type "frost" entourant les aires d'entreposage et d'étalage d'une hauteur de 8 pieds. Les revêtements extérieurs seront métallique (couleur blanc), et de maibec (couleurs cavalry et segoia).

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par Jean Godon minute 16237 en date du 21 mai 2008 ainsi qu'au plan numéro A.301 - dossier 2836 préparé par Jacques Couturier en date du 28 mai 2008 et au plan portant le titre «Plan d'aménagement paysager» effectué par Anick Daoust en date du 28 mai 2008.

Cette demande est déposée par Mario Ferron, représentant dûment

Procès verbal de la séance régulière du 17 juin 2008
Page 24 sur 33

mandaté par la compagnie Les Blocs Normand inc., propriétaire de l'immeuble les lots projetés 13A-25 et 12.24, rang 5 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-06-358

PIA au 2A, rue Sainte-Lucie – Travaux au centre-ville – Piscine creusée et aménagements extérieurs

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation, favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consiste en l'implantation d'une piscine avec aménagements paysagers au pourtour de la piscine, construction de murets, plantation, aménagement de zones pavés et déplacement du stationnement intérieur entre les deux unités de logements dans la zone Hc-273.

Exige que les points suivants soient respectés :

- que l'entrée charretière donnant sur la rue Principale Ouest soit exécutée comme le plan accepté à l'origine du projet,
- que le réservoir en béton devant servir à la récupération de sédiments soit relocalisé et installé.
- qu'aucun arbre ne soit abattu pour l'exécution pour la réalisation de ce projet de construction de piscine.

Le tout tel que montré au plan gestion des eaux de ruissellement schéma d'opération – Projet Les Villas du Lac préparé par Marcel Laurence et Sylvain Parent, ingénieurs de l'Équipe Laurence – Expert Conseils portant numéro de projet CSEV201 du 20 avril 2007 révisé le 20 mai 2008 ainsi que le plan d'aménagement paysager préparé par LeVert paysage en date du 12 mai 2008.

Cette demande est déposée par Marc Perreault, représentant dûment mandaté par le propriétaire, Les Villas du Lac Des Sables, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 114 rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-06-359

PIA au 30, avenue Nantel – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs – Secteur Centre

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'un mur de soutènement dans les cours avant et latérale gauche, d'un escalier en pierre entre les murs de soutènement, l'installation du pavé uni sur l'entrée charretière ainsi que sur le stationnement et l'aménagement paysager du site dans la zone Ht-252.:

Le tout tel que montré au plan topographique de l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant minute 16195 du 7 mai 2008.

Cette demande est déposée par Sylvain Fournier, représentant dûment mandaté par le propriétaire Mario Morales, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 12B-28-1, 12B-30-1, 12B-32, 12B-33-2-2-2 Partie des lots 12B-33-2-2, 12B-34, et 12B-36 rang 3 du canton Beresford .

ADOPTÉE

2008-06-360

PIA au 280, montée Rosa – Domaine Chanteclair – Galerie – Secteur Centre

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste à l'agrandissement d'une galerie existante sur le mur arrière du bâtiment principal, l'ajout d'une entrée sur l'élévation arrière, remplacement des garde-corps de la galerie et la peinture du bâtiment principal dans la zone Va-605.

Le tout tel que montré au plan préparé par le propriétaire en date du 16 mai 2008.

Cette demande est déposée par Richard Cliche, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 2A-11 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2008-06-361

Adjudication de contrat - Appel d'offres TP-2008-022 – Travaux de pavage au dessus de tranchées rue Saint-Venant

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 2 soumissions en réponse à son appel d'offres TP-2008-022 sur invitation, pour des travaux de pavage au dessus de tranchées rue Saint-Venant;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sur la recommandation du directeur des services techniques :

- décrète des travaux de pavage au dessus de tranchées rue Saint-Venant, pour une somme de 64 710 \$, taxes en sus;
- accorde un contrat à «Asphalte Desjardins inc.» pour des travaux de pavage au dessus de tranchées rue Saint-Venant, conformément à leur soumission suite à l'appel d'offres TP-2008-022.
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense, au montant de 64 710 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire 03-310-45-721, selon le bon de commande TP*7762.

ADOPTÉE

2008-06-362

Adjudication de contrat – Achat d'un camion 10 roues"- Fonds de roulement

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions publiques par son appel d'offres TP-2008-018;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois soumissions conformes pour cet appel d'offres ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Services techniques :

- accorde à « Camion Freightliner Mont-Laurier Inc. » un contrat pour l'achat d'un camion 10 roues, conformément à leur soumission, suite à l'appel d'offres TP-2008-018, datée du 26 mai 2008;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense, au montant de 101 000 \$, taxes en sus, qui sera remboursée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de 5 ans, à compter de 2009, selon le bon de commande numéro FR-MACH-2008-2.

ADOPTÉE

2008-06-363

PIA sur les lots projetés 1-166 et 1-167 du rang 4 du canton de Beresford – Implantation en montagne – Lotissement – Secteur Sud

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable, du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste à autoriser l'opération cadastrale de deux lots projetés dans le secteur du chemin du Mont-Catherine dans la zone Va-813.

Le tout tel que montré au plan de lotissement de l'arpenteur géomètre, Sébastien Généreux, portant minute 1899 du 21 avril 2008.

Cette demande est déposée par Paul Gaudet, représentant dûment mandaté par Mont-Catherine Versant Sud inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots projetés 1-166 et 1-167 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-06-364

Déplacement des réseaux câblés – Rue Principale /route 329 (section Demontigny/carrefour giratoire) – Demande d'étude préliminaire à Bell Canada

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a déjà procédé à l'enfouissement des réseaux câblés pour une section de son centre-ville sur une longueur de ± 1 kilomètre;

ATTENDU QUE

la nouvelle demande de la Ville d'enfouissement des réseaux câblés dans le cadre du «Programme multipartenaires d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel» pour la section résiduelle de 175 mètres de la rue Principale a été refusée ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts demande à Bell Canada de procéder à une étude préliminaire ayant pour objet d'analyser

la faisabilité de déplacer en arrière lot et/ou sur la route 117 les poteaux et le réseau téléphonique localisé actuellement sur la rue Principale (entre la rue Demontigny et le futur carrefour giratoire) ainsi que l'évaluation des coûts des travaux.

QUE M. Denis Savard, directeur général soit autorisé à payer les frais encourus par Bell Canada pour la réalisation de cette étude préliminaire et à fournir tout le soutien ou documents requis par Bell Canada pour que les résultats de cette étude puissent être considérés à juste titre dans le cadre de l'implantation du carrefour giratoire qui doit débiter en août prochain.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement numéro 2008-12-2 modifiant le règlement numéro 2002-12 et ses amendements, décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de tout réseau public et/ou privé approvisionnés par l'aqueduc municipal

Je, Jean-Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2008-12-2 modifiant le règlement numéro 2002-12 et ses amendements, décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de tout réseau public et/ou privé approvisionnés par l'aqueduc municipal.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2008-12-2, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2008-06-365

Pont Demontigny – Protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE

le gouvernement du Québec a passé un décret en janvier 2008 pour reprendre l'entretien de certains ponts, incluant le pont Demontigny;

ATTENDU QUE

la Ville a engagé des frais professionnels et a déjà donné un contrat pour la réparation du pont Demontigny ;

ATTENDU QUE

la Ville sera mandatée par le ministère par protocole pour réaliser les travaux et que le ministère remboursera les dépenses découlant de ces travaux ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipale de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte le protocole d'entente, tel que substantiellement présenté, à intervenir avec le ministère des Transports du Québec, accordant un montant de l'ordre de 155 000 \$ à la Ville, (incluant le coût des travaux et des honoraires professionnels)
- autorise le maire à signer les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2008-06-366

Pont Demontigny – Modification du mandat à l'entrepreneur « Jomiguy » – Modification de la résolution numéro 2007-08-474 en raison d'un protocole à intervenir entre le ministère des Transports et la Ville

ATTENDU QUE

la Ville sera mandatée par le ministère par protocole pour réaliser les travaux du pont Demontigny et que le ministère remboursera les dépenses découlant de ces travaux ;

ATTENDU QUE

le ministère désire réparer ce pont en maintenant les deux voies de circulations plutôt que de réduire le pont à une voie ;
Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, en raison du protocole à intervenir avec le Ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux de réfection du Pont Demontigny, tel qu'autorisé par la résolution précédente, modifie sa résolution numéro 2007-08-474, adoptée lors de la séance régulière du 21 août 2007, comme suit:

- le conseil municipal accepte la soumission de « Construction Jomiguy Inc. », datée du 6 juillet 2007, suite à l'appel d'offres numéro TP-2007-019, (pont à deux voies), au montant de 86 625 \$, taxes en sus ;
- le conseil municipal annule le contrat accordée suite à la soumission, datée du 1^{er} août 2007, découlant de l'appel d'offres TP-2007-024 (pont à une voie), au montant de 52 240 \$, taxes en sus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront remboursées par le Ministère des Transports du Québec, conformément au protocole d'entente.

ADOPTÉE

2008-06-367

Pont des Perdroles – Demande de provincialisation au Ministère du Transport

ATTENDU QUE

le gouvernement du Québec a passé un décret en janvier 2008 pour reprendre l'entretien de certains ponts;

ATTENDU QUE

la Ville a fait réparer le pont des Perdroles en 2006 ;

ATTENDU QUE

ce pont de deux travées dessert plusieurs résidences;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts demande à la ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Madame Julie Boulet, d'ajouter le pont des Perdroles dans le décret de janvier 2008 pour que ce pont soit pris en charge par son ministère.

ADOPTÉE

2008-06-368

Décompte progressif no 3 – Fourniture et installation de 7 groupes électrogènes

ATTENDU

le contrat adjugé pour la fourniture et l'installation de 7 groupes électrogènes par la résolution 2007-12-672;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du directeur des Services techniques :

- accepte la recommandation de paiement no 3, au montant de 36,000 \$ taxes en sus, pour les travaux effectués en date du 27 mai 2008 sur les 7 stations de pompage visées par les travaux ;
- accepte le paiement à « Les Entreprises G.B.L. Électrique Inc. », de la somme de 36,000 \$, taxes en sus ;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 1-03-600-45-721 (*via une contribution du programme de transfert de la taxe sur l'essence*) selon le bon de commande TP*7193.

ADOPTÉE

2008-06-369

Stationnement interdit – Flânage interdit – Secteur quai Alouette

ATTENDU QUE

la paix des résidents du secteur du quai Alouette et de la place Lagny est perturbée par des événements désagréables, tels des courses de voitures et concerts de klaxons, sans compter le vandalisme sur le terrain municipal et les possibilités d'actes illégaux;

ATTENDU

la demande des résidents du secteur pour l'installation de panneaux d'interdiction de flânage et d'interdiction de stationnement après 21 heures;

ATTENDU

la recommandation de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le but de rendre plus sécuritaire le secteur des rues Principales Ouest, Sainte-Lucie et Larocque Ouest, après 21 h :

- interdit le stationnement, entre 21 h et 7h :
 - sur la rue Principale Ouest, côtés Sud et Est de la rue Sainte Lucie, jusqu'à la rue Laroque Ouest ;
 - sur la rue Laroque Ouest, côté Nord, de la rue Principale Ouest jusqu'à la rue Sainte-Lucie ;
 - sur la rue Principale Ouest, les cases de stationnements, en bordure du lac des Sables ;
- autorise l'installation de panneaux de signalisation « *Flânage interdit* » de part et d'autre des rues Principale Ouest et Laroque Ouest, et au bord de l'eau.

QUE le directeur des Services techniques soit autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise.

ADOPTÉE

2008-06-370

Programme de rénovation du Québec – 130 et 132, rue Principale Est – certificat d'admissibilité

ATTENDU QU'

un certificat d'admissibilité préliminaire a été émis pour les travaux de rejointoiement et remplacement d'une partie de la brique en façade y compris la reconstruction du mur avant du rez-de-chaussée incluant les briques en soldat au-dessus des fenêtres, réparation du mur sous la brique, remplacement des fenêtres et portes en bois, reconstruction complète des

galeries et escaliers avant en bois y compris garde-corps en bois, planchers et soffites des deux galeries en planches de bois, toiture à pente simple en tôle pincée et contremarches ajourées en bois conformément aux exigences du règlement numéro 2005-U91 et ses amendements;

ATTENDU QUE

le comité technique chargé d'analyser les demandes d'aide financière dans le cadre du programme Rénovation Québec (PRQ) a émis une recommandation favorable en regard du projet aux 130 et 132, rue Principale Est;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité technique, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- octroie une aide financière dont le montant maximal est établi à 66 2/3 % du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 30 000 \$;
- autorise le trésorier, sur réception du certificat de fin des travaux, à effectuer cette dépense, représentant une aide financière d'un montant équivalent à 66 2/3 % du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 30 000 \$, qui sera imputée au règlement d'emprunt numéro 2006-EM-120 selon le bon de commande numéro UR*377.

Cette demande est déposée par Joachim Flaig, représentant dûment mandaté par la propriétaire de l'immeuble sis aux 130 et 132, rue Principale Est sur le lot 10-29, rang 4, canton de Beresford.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2008-06-371

Levée de la séance

Il est proposé par

appuyé par

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire, Laurent Paquette

Le greffier, Benoit Fugère

INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 17 JUIN 2008

2008-06-313	Adoption de l'ordre du jour
2008-06-314	Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 20 mai et des séances spéciales du 27 mai et du 10 juin 2008
2008-06-315	Programme d'amélioration du réseau routier municipal – Liste des rues
2008-06-316	Renouvellement du bail – Site de transbordement des matériaux secs
2008-06-317	Activité de levée de fonds – Fondation médicale des Laurentides
2008-06-318	Entente avec 9188-9329 Québec inc. et Location Jean Miller inc. – Autorisation de signature
2008-06-319	Comptes payés – Mai 2008
2008-06-320	Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds administration

- 2008-06-321 Dépôt du rapport budgétaire
- 2008-06-322 Vente pour taxes du 16 mai 2007 – Mandat pour finaliser les ventes aux adjudicataires
- 2008-06-323 Vente pour taxes du 16 mai 2007 – Mandat pour finaliser les adjudications à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2008-06-324 Renouvellement de la marge de crédit – Caisse Populaire Desjardins
- 2008-06-325 Adoption du règlement numéro 2008-M-144-2 modifiant le règlement numéro 2008-M-144 et ses amendements portant sur la marina et le débarcadère municipal
- 2008-06-326 Dépôt du certificat du greffier suite à une période d'enregistrement – 2 juin 2008 - Règlement d'emprunt numéro 2008-EM-154 décrétant un emprunt et une dépense au montant de 195 000 \$ pour payer les travaux de forage de piézomètres pour la recherche en eau souterraine
- 2008-06-327 Adoption du règlement numéro 2008-M-137-1 modifiant le règlement numéro 2007-M-137 concernant l'interdiction de l'utilisation de pesticides
- 2008-06-328 Adoption du règlement numéro 2008-M-138-1 modifiant le règlement numéro 2007-M-138 relatif à la régénération des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau
- 2008-06-329 Adoption du règlement numéro 2008-M-155 – Programme de rénovation au centre-ville
- 2008-06-330 Adoption du règlement numéro 2008-U26-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2002-U26 et ses amendements – Bandes riveraines, autres travaux et permis
- 2008-06-331 Adoption du règlement numéro 2008-U23-34 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteurs Centre et Sud) – Affichage zone Ca-700
- 2008-06-332 Adoption du projet de règlement numéro 2008-U23-35 le règlement de zonage numéro 2002-U23 (secteur Centre et Sud) – Assouplissements
- 2008-06-333 Adoption du projet de règlement numéro 2008-U24-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteurs Centre et Sud) – Compensation pour fin de parc
- 2008-06-334 Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-11-8 modifiant le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 90-11 (secteur Nord) – Terminologie
- 2008-06-335 Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-12-8 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 (secteur Nord) – Assouplissement
- 2008-06-336 Adoption du projet de règlement numéro 2008-90-13-4 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 (secteur Nord) – Compensation pour fin de parc
- 2008-06-337 Achat d'unités d'air climatisé pour l'hôtel de ville – Fonds de roulement
- 2008-06-338 Structure du bâtiment de la salle du Relais des Sables – Mandat à Gilles Taché Inc.- Fonds de roulement
- 2008-06-339 Adjudication de contrat - Appel d'offres TP-2008-021 – Travaux de remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc et prolongement de l'égout pluvial rue Victoria
- 2008-06-340 Activité Soirées rétro – Fermeture de rues
- 2008-06-341 Appui – Classique cycliste Laval / Ste-Agathe / Le P'tit Bonheur – Dimanche le 31 août 2008
- 2008-06-342 Camp d'été - Sûreté du Québec et Club Richelieu La Ripousse – Subvention
- 2008-06-343 Terrain de tennis municipal – Nouveau poste d'accueil
- 2008-06-344 Exploitation de Bistros Santé – Plages Major et Tessier - Adjudication de contrat – Appel d'offres SL-2008-001
- 2008-06-345 Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de mai 2008
- 2008-06-346 Dépôt des procès-verbaux du CCU – Réunions du 22 mai et du 3 juin 2008
- 2008-06-347 Retrait du constat d'infraction URB – 5016 – Muret en marge avant – 35 et 35A, rue Saint-Venant – Matricule 4400-16-7732
- 2008-06-348 Dérogation mineure au 571, croissant Michel - Diminution de la marge avant pour permettre l'implantation d'une habitation unifamiliale longeant la rue Croissant Michel – Secteur Sud
- 2008-06-349 Dérogation mineure au 30, avenue Nantel - Mur de soutènement - Secteur centre
- 2008-06-350 Dérogation mineure au 1211, impasse de la Tourbière - Retrait de l'obligation de clôturer la surface d'entreposage extérieur - Secteur nord
- 2008-06-351 Dérogation mineure au 7, place Nantel - Profondeur minimum cour avant pour l'installation d'une piscine creusée – Secteur Centre

- 2008-06-352 Dérogation mineure au 99, rue Major - Diminution de la profondeur du lot – Secteur Centre
- Délibéré Dérogation mineure au 31, rue Albert - Agrandissement du bâtiment principal pour un usage dérogatoire dans les cours et marges avant à l'angle des rues Albert et Saint-Henri-Ouest - Secteur Centre
- Délibéré Dérogation mineure au 1300, Impasse de la Tourbière - Entreposage en cour avant, hauteur et genre de clôture pour la surface d'entreposage - Secteur Nord
- 2008-06-353 Dérogation mineure au 111, rue Dominyck - Ajout d'un deuxième garage – Secteur Centre
- 2008-06-354 Dérogation mineure au 500, Rue Principale - Normes de stationnement, finition architecturale et hauteur du mur de soutènement en cours latérale et arrière - Secteur Centre (résolution prise en délibéré à la séance régulière de mai)
- 2008-06-355 PIA au 500, rue Principale – Travaux le long de la route 117 – Aménagement du stationnement – Ameublement Multi-Meubles Serge Prévost – Secteur centre-sud (Modification)
- 2008-06-356 PIA au 31 rue Albert, – implantation en montage – Rénovation extérieure et aménagement extérieur – Secteur Centre
- 2008-06-357 PIA au 1300, Impasse de la Tourbière - Projet de lotissement majeur - Construction commerciale - Secteur nord
- 2008-06-358 PIA au 2A, rue Sainte-Lucie – Travaux au centre-ville – Piscine creusée et aménagements extérieurs
- 2008-06-359 PIA au 30, avenue Nantel – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs – Secteur Centre
- 2008-06-360 PIA au 280, montée Rosa – Domaine Chanteclair – Galerie – Secteur Centre
- 2008-06-361 Adjudication de contrat - Appel d'offres TP-2008-022 – Travaux de pavage au dessus de tranchées rue Saint-Venant
- 2008-06-362 Adjudication de contrat – Achat d'un camion 10 roues"- Fonds de roulement
- 2008-06-363 PIA sur les lots projetés 1-166 et 1-167 du rang 4 du canton de Beresford –Implantation en montagne – Lotissement – Secteur Sud
- 2008-06-364 Déplacement des réseaux câblés – Rue Principale /route 329 (section Demontigny/carrefour giratoire) – Demande d'étude préliminaire à Bell Canada
- Avis de motion Règlement numéro 2008-12-2 modifiant le règlement numéro 2002-12 et ses amendements, décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de tout réseau public et/ou privé approvisionnés par l'aqueduc municipal
- 2008-06-365 Pont Demontigny – Protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec
- 2008-06-366 Pont Demontigny – Modification du mandat à l'entrepreneur « Jomiguy »– Modification de la résolution numéro 2007-08-474 en raison d'un protocole à intervenir entre le ministère des Transports et la Ville
- 2008-06-367 Pont des Perdroles – Demande de provincialisation au Ministère du Transport
- 2008-06-368 Décompte progressif no 3 – Fourniture et installation de 7 groupes électrogènes
- 2008-06-369 Stationnement interdit – Flânage interdit – Secteur quai Alouette
- 2008-06-370 Programme de rénovation du Québec – 130 et 132, rue Principale Est – certificat d'admissibilité
- 2008-06-371 Levée de la séance